



École du Cheval-Blanc

Règles de conduite et mesures de sécurité
2023-2024

L'usage du masculin n'est ici aucunement discriminatoire et n'a pour seul but que d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

Horaires.....	2
Informations importantes.....	3-7
Code d'éthique de l'élève	8
Règles de vie	9
Interdits.....	10

École du Cheval-Blanc

École du Cheval-Blanc

173, rue de la Châteauguay

Gatineau (Québec) J8P 7T5

Téléphone : 819-568-6677

Courriel : chevalblanc@cssd.gouv.qc.ca

Siteweb : <https://chevalblanc.cssd.gouv.qc.ca/>

Heures d'ouverture du secrétariat

7h30 à 11h30

11h30 à 12h30 (secrétariat fermé)

12h30 à 15h30

Horaire des classes

Précolaire

7h50 à 11h20

11h20 à 12h40 dîner

12h40 à 14h14

Primaire

7h50 à 11h20

dîner 11h20 à 12h40

12h40 à 15h10

NOTE: *Aucun élève marcheur ne doit se présenter à l'école plus de 10 minutes avant le son de la cloche le matin de même qu'au retour du dîner. Les élèves peuvent entrer dans la cour à compter de 7h40 le matin et de 12h30 au retour du dîner, à l'exception du précolaire.*

SURVEILLANCE : *Pendant la période du dîner, la surveillance est assurée pour les élèves transportés ou inscrits au service de garde seulement.*

SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE DU CHEVAL-BLANC

Accès via la porte principale (devant l'école)

Téléphone : 819-568-6677 option 1

Courriel : sdg-chevalblanc@cssd.gouv.qc.ca

Julie Mathieu, technicienne en service de garde

Horaire

Ouverture à 6h45

Fermeture à 17h30

INFORMATIONS IMPORTANTES

ABSENCES ET RETARDS DES ÉLÈVES

La direction de l'école, avec l'aide des enseignants et des secrétaires, est responsable du contrôle des absences et des retards. Les parents ont la responsabilité d'aviser l'enseignant de l'élève la veille de l'absence. En lien avec le virage numérique, nous vous demandons de prendre l'habitude de signaler l'absence ou le retard par le **PORTAIL MOZAÏK PARENTS** et ensuite d'aviser l'enseignant par courriel. Cette action a pour but de réduire les dérangements dans les classes et de réduire le temps du secrétariat pour effectuer des appels aux parents afin de valider l'absence et le motif. Voici l'adresse : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>



Le service téléphonique est disponible en tout temps et il est possible de laisser un message en précisant le nom de l'enfant, son groupe, le motif et la durée de l'absence dans le cas où l'absence n'a pas été modifiée grâce au Portail Mozaïk Parents.

Si l'enfant fréquente le service de garde, les parents doivent également en aviser la responsable par téléphone au 819-568-6677 option 1 ou par courriel : sdg-chevalblanc@csdrapeurs.qc.ca.

Dans la mesure du possible, nous demandons aux parents de prendre les rendez-vous médicaux ou autres en dehors des heures de classe. Nous demandons également aux parents d'attendre la fin de la journée pour récupérer leurs enfants.

Il est important de noter que les retards fréquents nuisent au bon fonctionnement de la classe. Il est de la responsabilité des parents de s'assurer que leur enfant arrive à l'heure prévue. La ponctualité est une valeur à laquelle nous tenons, notamment dans le but de favoriser les apprentissages de l'ensemble des élèves. Lorsqu'un élève arrive en retard, il doit entrer par la porte principale et se présenter au secrétariat en compagnie de son parent.

NOTE : Il est à noter que l'enseignant n'est pas en mesure de revoir l'ensemble de la matière avec votre enfant, ni les évaluations qui ont eu lieu durant son absence. S'il s'absente pour une raison autre que médicale (par exemple : voyages, tournoi sportif, etc.), l'enseignant n'est pas tenu de fournir les travaux réalisés en classe.

Voici les motifs valables d'absence à une épreuve unique du Ministère de l'Éducation du Québec ou du Centre de services scolaire des Draveurs:

- Une maladie grave ou un accident confirmé par une attestation médicale;
- Le décès d'un proche;
- Une convocation au tribunal;
- La participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes.

Ces quatre éléments constituent **les seuls motifs reconnus**. Autrement, un élève qui s'absente lors de la passation d'une épreuve obligatoire sans motif reconnu se verra recevoir la note de « 0 ».

DÉPART DURANT LES HEURES DE CLASSE

Les élèves ne sont pas autorisés à quitter durant les heures de classe, sauf si les parents ont avisé l'école par écrit ou par téléphone. Si les parents délèguent une autre personne pour venir chercher leur enfant à l'école, ils doivent prévenir le secrétariat en identifiant clairement cette personne.

La personne qui vient chercher l'enfant doit :

1. se présenter au secrétariat ;
2. s'identifier, présenter une pièce d'identité avec photo (s'il ne s'agit pas du parent) et attendre l'arrivée de l'enfant ;
3. signer le registre de départ.

Le temps de classe étant très précieux, les arrivées et les départs durant les heures de classe nuisent aux apprentissages du groupe. C'est pourquoi nous demandons aux parents de respecter l'horaire de l'école et, dans la mesure du possible, de prendre les rendez-vous de leur enfant en dehors des heures de classe.

ALIMENTATION SAINE

Afin d'encourager le développement de saines habitudes de vie, ***nous recommandons fortement que les élèves mangent des collations santé nutritives telles que*** : fruits frais ou séchés, compote, salade de fruits, légumes ou produits laitiers. Nous encourageons les parents à faire en sorte que le contenu des boîtes à lunch et des collations respecte les orientations du volet alimentation de la Politique-cadre ***Pour un Virage santé à l'école***. Par ailleurs, seules les bouteilles d'eau sont permises en salle de classe.



ALLERGIES

Plusieurs élèves fréquentant l'école souffrent d'allergies sévères. L'allergie aux arachides et aux noix est la plus difficile à contrôler en milieu scolaire. **Il est strictement interdit d'apporter à l'école des noix ou des arachides et leurs dérivés. Votre collaboration est essentielle pour la sécurité de nos élèves souffrant de ce type d'allergie.** De plus, il est recommandé que l'enfant allergique porte son *auto-injecteur et un bracelet médical sur lui*, en tout temps, pour sa propre sécurité.

Si votre enfant souffre d'allergies alimentaires ou environnementales (ex : piqûres d'insectes, pollens, animaux, etc.), vous devez en aviser l'école (fiche de renseignements à remplir et à signer en début d'année scolaire) et fournir le médicament à administrer.



BRIGADE SCOLAIRE

La brigade scolaire est un service offert aux élèves de l'école par la sécurité publique de la Ville de Gatineau en collaboration avec l'école. Les brigadiers sont des élèves de 5e et 6e années qui assurent la protection de tous les élèves à certaines intersections. Les élèves et les parents doivent respecter les brigadiers, utiliser les intersections et le corridor de sécurité où ils sont en poste, et se conformer aux consignes de sécurité sur la rue. Les brigadiers seront à leur poste plus ou moins 15 minutes avant la rentrée et plus ou moins 15 minutes après la sortie. Dans l'éventualité d'un temps froid excessif, le service pourrait être écourté ou annulé.

CHANGEMENT D'ADRESSE ET/OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

En tout temps, le parent ou le tuteur doit laisser un numéro de téléphone (maison, travail, cellulaire, gardienne, voisin) où nous pouvons joindre quelqu'un en cas d'urgence. Également, il est important d'aviser le secrétariat de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone.

CIRCULATION ROUTIÈRE

Par mesure de sécurité, nous vous demandons de circuler lentement aux abords de l'école. Pour un rendez-vous ou une information au secrétariat, vous devez utiliser les espaces réservés aux visiteurs dans le stationnement de l'école ou vous stationner dans la rue en respectant les panneaux de signalisation.

Seuls les détenteurs d'une vignette du Centre de services scolaire peuvent utiliser les aires de stationnement de 7 h à 16 h. Il est interdit de se stationner devant la porte de l'école ainsi que dans la partie hachurée du stationnement.



COMMUNICATIONS ENTRE L'ÉCOLE ET LA MAISON

Si vous désirez parler à un des membres du personnel de l'école, vous pouvez utiliser le courrier électronique ou l'agenda. Vous pouvez également laisser un message à une de nos secrétaires qui veillera à le transmettre à la personne concernée. Cette dernière retournera votre appel dès que possible, durant les heures de travail.

L'enseignant possède la compétence nécessaire pour régler les divers problèmes qu'il peut rencontrer avec les élèves. Il est donc la première personne à qui les parents doivent se référer pour toute demande d'information concernant un problème vécu par leur enfant. Toutefois, si votre questionnement concerne le service de garde, veuillez communiquer directement avec ce dernier.

DÎNEURS

Les élèves transportés par autobus dînent au gymnase de l'école. Dans le cas contraire, les parents doivent aviser l'école par écrit. Si un élève veut aller dîner chez un ami, **il doit apporter une autorisation écrite de ses parents.** Les dîneurs doivent respecter les règles de conduite données par les personnes qui les supervisent. Les élèves qui bénéficient de l'accommodement au transport ne peuvent dîner à l'école, sauf s'ils sont inscrits au service de garde. **Seuls les dîners froids ou les dîners chauds dans un contenant isolant (du genre Thermos) sont permis à l'école.**

ÉDUCATION PHYSIQUE

En ce qui a trait aux cours d'éducation physique, la tenue vestimentaire obligatoire comprend un survêtement d'éducation physique ou culotte courte (short), un chandail à manches courtes, des espadrilles qui s'attachent. Le port des bijoux n'est pas recommandé.



Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, l'élève doit en tout temps porter ses chaussures et bien les attacher.



CHAUSSURES À L'ÉCOLE

Il est fortement suggéré que l'élève possède une paire de chaussures identifiées spécifiquement pour l'intérieur et une autre pour l'extérieur afin de veiller à la propreté des locaux.

ÉVACUATION DE L'ÉCOLE

En cas d'urgence, dans l'éventualité où nous sommes dans l'obligation d'évacuer l'école, les élèves seront dirigés vers l'école La Sablonnière. Les parents sauront par l'entremise de divers moyens de communication qu'ils doivent venir chercher leur enfant à cet endroit.



INTEMPÉRIES ET TEMPÉRATURES EXTRÊMES

En cas de pluie fine, l'élève devra se vêtir convenablement, car il ira tout de même à l'extérieur aux récréations. Lors des activités à l'extérieur, il est important de fournir à son enfant, si nécessaire, des vêtements et des produits appropriés (ex. pantalon de neige, bottes en tout temps lorsque la cour est enneigée, tuque, mitaines, imperméable, écran solaire, chapeau, etc.).

TRANSPORT SCOLAIRE

Les élèves ayant droit au transport scolaire seront avisés à la fin de l'été. À leur arrivée à l'école, les élèves transportés doivent se rendre directement dans la cour de l'école. L'élève qui prend l'autobus n'a pas le droit de quitter en marchant sans une autorisation écrite des parents. Un élève qui ne respecte pas les règlements du transport scolaire pourrait être suspendu de ce transport de façon temporaire ou permanente.



MÉDICAMENTS

Il est défendu au personnel de l'école d'administrer un médicament en vente libre à un élève (ex : Tylenol, Advil, etc.). De plus, les élèves ne sont pas autorisés à avoir des médicaments en leur possession, que ce soit dans leur sac à dos, dans leur boîte à diner ou dans leurs poches, par exemple. Si votre enfant souffre d'une maladie ou d'une allergie et qu'il doit prendre un médicament de façon régulière ou occasionnelle sur les heures de classe ou du service de garde, vous devez compléter le formulaire « **Autorisation d'administration d'un médicament à l'école** ».

MALADIE OU ACCIDENT

Dans l'éventualité où votre enfant est victime d'un accident ou d'un malaise préoccupant à l'école, les premiers soins seront administrés et un membre du personnel communiquera immédiatement avec vous afin que vous veniez le chercher dans les plus brefs délais. Si nous le jugeons nécessaire, votre enfant sera transporté par ambulance à l'hôpital accompagné d'un membre du personnel. Les frais de transport par ambulance seront à la charge des parents.



Il est très important que votre enfant avise son titulaire ou le spécialiste de toute blessure ou malaise qui l'affecterait, surtout lors d'une récréation ou au retour en classe.

Lorsque votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse ou d'une pédiculose (poux), il est très important d'aviser la secrétaire de l'école ou l'enseignant en précisant le diagnostic. Pour certaines maladies, nous devons suivre une procédure prescrite par le guide d'intervention en maladies infectieuses recommandé par le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO).

Nous vous rappelons que si en cours d'année, vous apprenez que votre enfant est atteint d'une maladie nécessitant une médication ou un plan de soin, vous devez en informer l'école dans les plus brefs délais.

UTILISATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE DE L'ÉCOLE

En tant que propriétaire et gestionnaire des ressources informatiques et du réseau de télécommunication, le Centre de services scolaire des Draveurs, par le biais de l'école, a le devoir de s'assurer que leur utilisation est conforme à la légalité et s'exerce dans le respect de certaines normes. Les ressources technologiques sont mises à la disposition des élèves pour la réalisation d'activités d'apprentissage.



VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES (PARENTS ACCOMPAGNATEURS)



Nous devons procéder à une vérification des antécédents judiciaires pour les parents qui superviseront un groupe d'élèves lors d'une activité éducative. Les documents relatifs à la demande de vérification des antécédents judiciaires doivent être complétés obligatoirement au secrétariat. Deux pièces d'identité seront demandées. Un délai de 30 jours est à prévoir.

VISITEURS

La porte de l'entrée principale de l'école est munie d'un système de verrouillage automatique. Toutes les autres portes de l'école sont verrouillées en tout temps. Par mesure de sécurité, toute personne qui entre dans l'école doit se présenter au secrétariat. L'accès aux locaux et à la cour de l'école par les parents durant les heures de classe et du service de garde est interdit à moins qu'ils soient accompagnés d'un membre du personnel. En aucun temps, les parents ne sont autorisés à entrer dans la cour ou à intervenir auprès des élèves.



Code de vie

À l'école du Cheval-Blanc, on rêve grand! Ici, chaque effort est une victoire!

1. RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

- Je respecte les règles de vie de l'école.
- Je respecte les directives données par les membres du personnel.
- J'accepte l'autre tel qu'il est sans le ridiculiser ni l'exclure ou sans faire preuve de racisme, de sexisme ou d'homophobie.
- J'écoute et je respecte la diversité d'opinion des autres.
- Je suis toujours poli en paroles et en gestes.
- Je comprends que l'intimidation, la violence, la cyberintimidation et le taxage ne sont pas tolérés.
- Je circule calmement dans l'école.

2. RESPECT DU MATÉRIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT

- Je garde mon pupitre et mon casier propres et ordonnés.
- Je prends soin de tout le matériel mis à ma disposition par l'école ainsi que celui des autres élèves. Je comprends que le vol et le vandalisme ne sont pas tolérés.

***Note :** Si nécessaire, mes parents recevront une facture et devront payer pour la réparation des dommages causés aux livres scolaires ou de bibliothèque, au matériel informatique ou autres.*

3. DANS LA COUR D'ÉCOLE

- Je joue de façon pacifique.
- Je respecte les aires de jeu et l'horaire établi.
- Je ne lance pas d'objets (boule de neige, glace, roche, sable, nourriture, etc.).
- Je suis vêtu en fonction de la température et de la saison.
- Au signal, j'arrête de jouer et je prends mon rang calmement.
- Je ne mange pas dans la cour d'école.

4. CIRCULATION DANS LA COUR ET SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE

- Je dois ranger ma bicyclette à l'extérieur et je dois la cadenasser individuellement.
- J'évite de circuler dans l'aire de stationnement.
- J'entre et je sors aux endroits assignés par mon enseignant ou enseignante.
- Je demande la permission pour sortir de la cour, que ce soit pour aller chercher un ballon, une balle ou pour toute autre raison.
- Si je suis marcheur, je quitte **immédiatement** le terrain de l'école pour aller dîner et pour me rendre à la maison en fin de journée.

Je m'engage à agir de façon responsable tous les jours. Ainsi, je pourrai évoluer et grandir dans un environnement sain, sécuritaire et pacifique.



X

Signature de l'élève

X

Signature du parent

Règles de vie



Bienveillance - Engagement - Cohésion - Appartenance

À l'école du Cheval-Blanc, je m'engage à ...

...respecter les élèves et les adultes par mes paroles et mes gestes.



...adopter des comportements pacifiques et respectueux.

... suivre l'horaire et participer activement aux activités éducatives.



... prendre soin de mes effets personnels, du matériel prêté et de mon environnement.



... porter des vêtements appropriés selon la saison et les activités.

Impacts positifs

Qu'est-ce que j'y gagne?

- Respect
- Ouverture d'esprit
- Fierté personnelle
- Succès et réussite
- Autonomie et responsabilité
- Bonnes habitudes et méthodes de travail
- Motivation scolaire et estime de soi
- Accès à toutes les activités

Qu'est-ce qu'on y gagne?

- Climat harmonieux et positif
- Atmosphère de travail calme
- Milieu sain et sécuritaire
- Matériel en bon état
- Environnement propre
- Temps d'apprentissage de qualité

Interventions éducatives possibles*

- Arrêt d'agir et avertissement verbal
- Confiscation de l'objet
- Fiche de réflexion et geste réparateur
- Perte de récréation / accompagnement supervisé
- Rencontre ou retrait au centre d'intervention et de prévention (CIP)
- Classe-répit
- Suspension interne ou externe
- Rencontre de mise au point: élève-parent-enseignant-direction
- Billet d'information (jaune ou rouge)**
- Rencontre avec le policier éducateur

*Selon la situation, l'école se réserve le droit de choisir l'intervention éducative la plus appropriée.

**L'utilisation d'un billet d'information (jaune ou rouge) est un outil de communication et de consignation privilégiée par l'équipe-école.

Les mesures d'aide possibles

- Suivi avec l'élève
- Suivi avec les parents
- Système de renforcement positif
- Carnet de suivi
- Défis de collaboration
- Entente de collaboration
- Animation sur la cour d'école
- Accompagnement par un adulte
- Accompagnement pour les devoirs
- Pair aidant
- Programme de sensibilisation aux habiletés sociales et de promotion des conduites pacifiques
- Programme VIP
- Démarche de résolution de conflits
- Élaboration d'un plan d'intervention
- Référence aux services éducatifs complémentaires
- Référence aux services éducatifs externes

Les interdits

Aliments

- Aliments avec noix et arachides
- Gommages à mâcher
- Bonbons et friandises



Note : Aucun échange d'aliments n'est permis.

Jeux et appareils électroniques



- Cartes de collection
- Appareils et tablettes numériques
- Cellulaires
- Jeux électroniques
- Montre intelligente
- Tout autre objet jugé inapproprié par le personnel de l'école

Objets pour les déplacements

Interdiction d'utiliser dans la cour et dans l'école:

- Bicyclettes
- Trottinettes
- Patins à roues alignées
- Planches à roulettes

Vêtements

- Vêtement arborant un message à caractère sexuel, vulgaire, raciste, violent ou discriminatoire
- Vêtement arborant un message faisant la promotion des objets dangereux ou illégaux
- Vêtements indécents (short et jupe en haut de la mi-cuisse, trous dans le pantalon en haut du genou, décolleté et ventre exposés, vêtements qui laissent voir le sous-vêtement) ou qui ne conviennent pas aux activités scolaires
- Espadrilles avec roulettes
- Port de casquette, de chapeau ou de tuque à l'intérieur de l'école

Objets dangereux ou illégaux



- Allumettes et briquets
- Couteaux ou canifs
- Pointeurs
- Plats en verre
- Cigarettes et vapoteuse
- Alcools et drogues
- Balles ou ballons durs
- Bâtons
- Tout objet jugé inapproprié par le personnel de l'école

Internet

Interdiction d'utiliser le réseau de l'école à des fins non pédagogiques.

- Réseaux sociaux (Facebook personnel, Instagram, Tik Tok ou autres)
- Courriel personnel (autre que CSSD)
- Youtube
- Sites ou jeux en ligne à caractère sexuel, raciste ou violent
- Tout autre utilisation jugée inappropriée par le personnel de l'école

*** Pour l'utilisation d'un élément interdit lors d'une activité spéciale, les parents seront avisés. L'école n'est pas responsable des articles perdus, brisés ou volés. Tous les effets personnels doivent être identifiés au nom de l'élève.**